



Mutuelle Santé
EIFFAGE ÉNERGIE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



30 MAI 2015
SAINT MALO



TIERS-PAYANT GÉNÉRALISÉ

Nous sommes Pour !

**N'oubliez pas
de voter !**
possibilité sur
internet



(Mutuelle agréée par arrêté préfectoral du 8 février 2003 - R.N.M. 391 526 225)

Siège social et bureaux :
117, rue du Landy - BP 80008
93213 La Plaine Saint-Denis Cedex - 01 55 87 53 00

La Plaine Saint-Denis, le 31 mars 2015

Convocation

Le Conseil d'Administration vous informe
que l'Assemblée Générale de votre Mutuelle aura lieu
Le Castel
53, avenue des Portes Cartier - 35400 Saint Malo
Le Samedi 30 mai 2015 à 10h30 précises

Cette assemblée, qui réunira les membres honoraires et participants, délibèrera avec l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 17 mai 2014 ;
- Rapport du Conseil d'Administration ;
- Rapport financier ;
- Rapport de la Commission de Contrôle ;
- Rapport des Commissaires aux comptes
- Approbation des comptes ;
- Résultats du scrutin ;
- Questions diverses.

Le dépouillement des scrutins aura lieu le jeudi 28 mai 2015 à partir de 13h30, au 117 rue du Landy - 93210 LA PLAINE SAINT-DENIS.

En application des Statuts, le vote peut avoir lieu par correspondance.

Nous vous prions donc de trouver ci-joint :

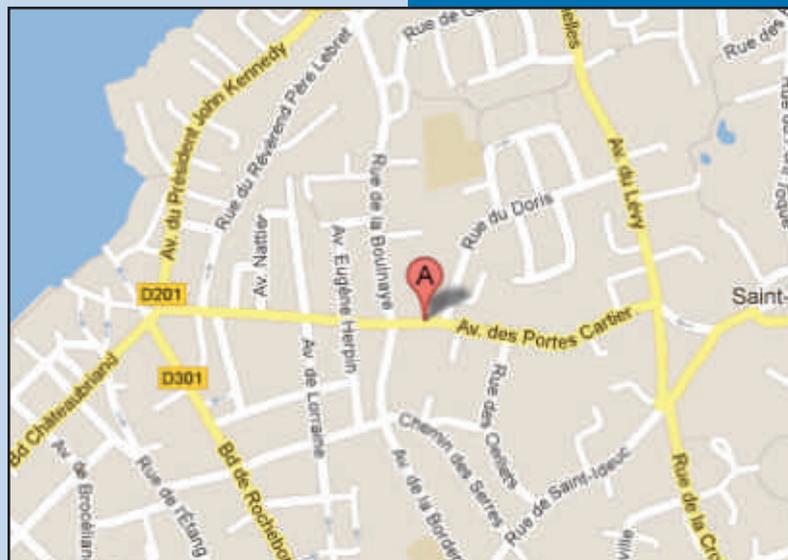
- 1° Les rapports du Conseil d'Administration, de la Commission de Contrôle et financier ;
- 2° Un bulletin de vote pour l'Assemblée Générale ;
(Le bulletin de vote ne doit porter ni votre nom, ni votre signature, ni signe distinctif quelconque) ;
- 3° Une petite enveloppe de couleur ne devant porter aucune inscription dans laquelle vous mettez le bulletin (2°) ci-dessus. (Afin de faciliter les opérations de dépouillement, cette enveloppe ne devra pas être cachetée) ;
- 4° Une deuxième enveloppe blanche dans laquelle vous glisserez l'enveloppe (3°) ci-dessus et comportant votre nom, la mention : "vote à l'Assemblée Générale" et un emplacement réservé à votre signature.

Cette dernière enveloppe sera cachetée et remise ou envoyée par vos soins au Secrétaire de Mutuelle de votre section ou directement à la mutuelle pour le 25 mai 2015 au plus tard.

Pour tous renseignements qui pourraient vous être nécessaires, veuillez vous adresser :

- soit au secrétaire de votre Section Mutualiste
- soit à nos bureaux où nous sommes à votre disposition.

Nous vous adressons nos meilleures salutations mutualistes.



La Présidente du Conseil d'Administration :
Anny GOUY

sommaire

Avant-propos.....	1	Budget.....	11
Rapport du Conseil d'Administration.....	2	Informations obligatoires.....	12-13
Effectifs.....	4	Bilan (nouvelle présentation).....	14
Éléments statistiques.....	5	Compte de résultat (nouvelle présentation).....	15
Liste des décès.....	5-6	Bilan (ancienne présentation).....	16-17
Modifications des Statuts.....	7	Compte de résultat (ancienne présentation).....	18-19
Résolutions.....	7	Rapport de la Commission de Contrôle.....	20
Rapport de gestion.....	8		

Crédit photos : FNMF - Nathanaël Mergui

Le Conseil de la Concurrence impose à toutes les mutuelles d'informer leurs adhérents de sa décision n°01-D-55 du 21 septembre 2001 : "Chaque mutuelle est libre de prospecter des personnes adhérant déjà à une autre mutuelle et de fixer les montants des cotisations et des taux de remboursements".



Avant-propos



Anny Gouy
Présidente

NACCACHE le remplaça tout naturellement puisqu'il avait été embauché dans cette perspective. Accompagné de Gaston MANGEMATIN, Président depuis 1980, Joël a su développer et adapter notre mutuelle au « Monde moderne » et à ses exigences.

En 2003, après l'épisode difficile de la fusion des mutuelles Forclum/Norelec et ma nomination à la Présidence du Conseil d'Administration, nous avons eu, chaque année, notre lot de réformes, de problèmes, d'entrées et de sorties d'entreprises, de changements de noms : La Mutuelle Forclum devint Forclum Santé, puis Mutuelle santé Eiffage Energie, avec tout ce que cela comporte comme tracasseries administratives.

En 2013, nous ne savions pas quel serait l'avenir de notre Mutuelle. La justice devant décider de la légitimité de l'U.E.S Eiffage Energie, nous attendions le verdict avec impatience, car cette décision du tribunal pouvait changer radicalement notre propre avenir.

Le ciel, fort heureusement, s'est éclairci depuis et Joël a repris ses projets de progrès. Le travail s'en trouve simplifié et réduit, malgré la tâche énorme que le personnel administratif doit réaliser chaque année.

Nous savons que la succession sera difficile, mais Mohamed DEKKALI, qui assumait la responsabilité du service trésorerie du Siège depuis dix ans, est arrivé à la mutuelle pour se former et prendre la relève « en douceur ». Nous lui souhaitons bon courage et pouvons l'assurer de notre aide et de notre soutien, afin que notre Mutuelle puisse continuer à progresser et se développer. Joël NACCACHE l'assistera encore quelque temps, par intermittence en 2015 et nous savons que nous pouvons compter sur ses conseils, car nous sommes tous attachés à notre but qui reste d'apporter le meilleur service à nos adhérents.

Alors, nous voulons, tous ensemble, remercier notre ami Joël NACCACHE pour son travail, son attachement, son acharnement, pourrais-je dire, pour que vive la Mutuelle Santé Eiffage Energie. Nous lui souhaitons

beaucoup de réussite dans l'engagement qu'il a, depuis très longtemps, au sein du Conseil municipal de sa commune. Mais tel que nous le connaissons, nous savons « qu'il ne lâchera rien » et qu'il continuera à prendre sa tâche à bras le corps, car il ne sait pas fonctionner autrement.

Aujourd'hui, il nous accompagne à l'occasion de cette assemblée générale. Il nous dira quelques mots tout à l'heure, mais pour l'instant, nous allons voir ensemble ce que l'avenir nous réserve.

Comme je le rappelais tout à l'heure, notre préoccupation première, en qualité de mutualiste, reste la possibilité d'accès aux soins pour l'ensemble de nos adhérents.

Dans le cadre de la Mutualité française, nous nous regroupons pour proposer des mesures et des engagements et lancer des cris d'alarme concernant notre système de santé.

Nous avons choisi de nous regrouper en adhérant à l'U.N.M.E qui nous accompagne et facilite notre travail dans le domaine des différentes réglementations et mise en œuvre de nouvelles dispositions juridiques toutes plus complexes les unes que les autres. Nous avons pu voir que, bien souvent, ces demandes faites aux autorités gouvernementales ont été survolées, déformées, détournées pour nous revenir pire que ce qui existait auparavant. Mieux encore, nous avons constaté que les désengagements de la Sécurité Sociale devenaient de plus en plus importants, laissant aux mutuelles le soin de rembourser ce qu'elle ne voulait plus faire.

Ces dispositions, bien entendu, coutent très cher aux adhérents. L'alourdissement considérable des charges sur les complémentaires-santé en plus de la régression du pouvoir d'achat, contrairement à notre but initial, engendre le renoncement aux soins d'année en année. Selon certaines enquêtes, il semble que 33% des personnes interrogées déclarent avoir renoncé aux soins en 2013 pour raisons financières (27% en 2012). Sans parler des jeunes et des étudiants. C'est surtout ce que nous ne voulons pas voir chez nous.

C'est pourquoi, en constatant ces faits et devant la complexité administrative et des documents à fournir, nous nous sommes rendu compte que nous ne pouvons plus nous « en sortir seuls », nous devons absolument nous faire aider. C'est ce que nous avons décidé de faire en demandant l'aide d'un « spécialiste » juridique et administratif qui nous accompagnera périodiquement durant plusieurs années, pour nous permettre de répondre aux demandes de l'administration dans des domaines particulièrement pointus. Mohamed DEKKALI nous en parlera lors de notre réunion annuelle.

Je pense que 2015 nous réservera encore de nombreuses surprises et une foule de mesures soit-disant simplifiées. La généralisation du tiers payant chez les médecins, par exemple, qui entraîne une levée de boucliers, pourra-t-elle vraiment améliorer l'accès aux soins pour tous ? Certains en sont convaincus et d'autres pas. Permettra-t-il une simplification pour tous les professionnels de santé ou, comme certains le craignent, les mutuelles, médecins et professionnels de santé se verront ils imposer un système de tiers payant entièrement aux mains de l'assurance maladie obligatoire avec les problèmes que cela engendrerait ? C'est un véritable dilemme dont l'enjeu est de taille.

Tous ces sujets viendront encore modifier notre horizon mutualiste et nous donneront beaucoup de « grain à moudre ». Trouverons-nous ensemble les solutions qui apporteront la sérénité et la confiance au niveau national mais aussi au niveau de notre propre Mutuelle ? C'est en travaillant ensemble avec détermination et discernement que nous trouverons les solutions. Nous l'avons déjà fait les années antérieures et sommes parvenus à un très bon résultat.

Alors, sachons défendre nos acquis et régler nos problèmes en gardant à l'esprit que nous sommes là pour permettre au plus grand nombre de trouver ou retrouver la santé et par la même, leur apporter une part de bonheur.

UNE PAGE VIENT DE SE TOURNER DANS L'HISTOIRE DE NOTRE MUTUELLE

Depuis de nombreuses années, nous avons l'habitude de voir sur les rapports d'Assemblée Générale, sur Mut-info, sur internet ou tout document traitant de la vie de notre mutuelle, la photo et le nom de Joël NACCACHE, Directeur Administratif. Or, il a pris la décision de vivre « une autre vie » et a demandé son droit à la retraite pour pouvoir partir au lendemain de ses 61 ans, le 1er Février 2015.

Entré chez nous en 1981, il fut l'instigateur d'une modernisation des moyens et fit prendre à notre mutuelle le chemin d'une gestion moderne.

En 1986, Jean DECOSTERD, responsable du service administratif depuis 1969, prit sa retraite et Joël



Rapport du Conseil d'administration



Florence Massias
Secrétaire

Il y a deux ans, lorsque la Mutuelle a fêté son centenaire, le Comité Central d'Entreprise de l'U.E.S. nous avait proposé de tenir notre assemblée annuelle à Saint-Malo. Pour différentes raisons, nous avons décliné l'invitation tout en annonçant que ce serait partie remise.

Cette année, nous n'avons pas résisté à l'appel du large (et du C.C.E.) pour prendre la direction de la Bretagne et de la cité Malouine. L'accueil et le confort assurés par le centre du « Castel » donnera un air de vacances à nos débats qui, à n'en pas douter, seront fructueux.

Dans notre rapport, en 2012, nous vous avons fait visiter la ville de Saint-Malo, raconté son histoire, présenté son charme et ses attraits. Aujourd'hui, elle ne vous est plus inconnue et même si ce n'est pas le cas, nous vous laisserons la découvrir lors de votre passage.

Aujourd'hui, il convient de présenter l'activité de notre mutuelle, l'actualité mutualiste et vous faire part des espoirs ou des inquiétudes du Conseil d'administration.

Dans les derniers jours de décembre, les médecins se sont mis en grève et il était difficile d'obtenir un rendez-vous. Seules les urgences hospitalières accueillaient les malades.

Tout cela, pourquoi ? Parce que Marisol Touraine, ministre de la santé, souhaite mettre en place le tiers-payant généralisé.

Avec ce dispositif, déjà adopté dans 25 des 28 pays membres de l'Union européenne, les malades n'auraient plus rien à avancer, les médecins étant payés directement par la sécurité sociale et les mutuelles. Il s'agit là de la mesure phare de la loi « santé » du gouvernement.

Les Français plébiscitent le tiers-payant : près des deux-tiers souhaiteraient bénéficier d'une dispense d'avance de frais lors d'une consultation chez le généraliste.

Sans surprise, la part des personnes favorables à la pratique du tiers-payant est plus importante chez ceux disposant d'un faible revenu, les employés et les ouvriers. Ainsi elle atteint 71 % chez les personnes dont le revenu est inférieur à 2 000 euros par mois contre 44 % chez celles gagnant 3 500 euros et plus.

Pour leur part les médecins y sont totalement opposés et avancent l'argument de difficultés de gestion et de retards de paiement en raison du nombre très élevé de mutuelles.

Certains généralistes et syndicats seraient prêts à accepter le tiers-payant à condition que la consultation leur soit payée intégralement par la sécurité sociale, charge à elle de se tourner vers les mutuelles pour récupérer leur part.

Les mutuelles sont le point névralgique de la procédure mais elles réfutent totalement l'argument de complexité administrative autour du tiers-payant.

La Mutualité Française, par la voix de son Président, Etienne Caniard, s'engage à ce qu'il n'y ait pas de charge administrative sup-

plémentaire pour les professionnels de santé.

« *Le tiers-payant est une mesure de bon sens qui s'imposera d'elle-même* » rajoute-t-il. Il rappelle également que lors de la mise en place de la carte Sesam Vitale et de la télétransmission, les médecins étaient opposés à ces techniques. Aujourd'hui, cela permet aux assurés sociaux d'être remboursés en trois jours. Il s'agit là d'un outil intégré dans les pratiques et seuls quelques médecins récalcitrants ne se sont toujours pas équipés du lecteur de cartes.

La généralisation du tiers-payant risque de révéler certaines pratiques notamment en matière de dépassements d'honoraires. C'est certainement ce qui inquiète le plus les médecins. Aujourd'hui le malade règle la consultation sans savoir réellement ce qui incombe à la sécurité sociale, à sa mutuelle et ce qui relève du dépassement qui restera à sa charge. Demain, le patient réglera uniquement le dépassement et ainsi prendra conscience de son importance.

Et le malade, dans tout cela, y a-t-on pensé ? Si le gouvernement veut généraliser le tiers-payant ce n'est pas pour ennuyer les médecins mais pour faciliter l'accès aux soins et en particulier pour les plus démunis. Certains n'ont pas les moyens d'avancer le prix de la consultation et renoncent alors à se faire soigner. Ou bien, ils se tournent vers les urgences des hôpitaux qui eux pratiquent déjà le tiers-payant sur la part de la sécurité sociale et ne réclament pas de dépassements d'honoraires.

De plus, les services d'urgence des hôpitaux, déjà fortement engorgés, doivent être réservés aux cas les plus graves et ne pas soigner les rhumes et les angines. Ce n'est pas leur rôle.

En 2012, 4,8 % de la population couverte par une mutuelle ont renoncé à consulter un médecin et ce pourcentage monte à 14,9 % pour ceux qui n'ont pas de complémentaire-santé. Les dernières enquêtes démontrent que c'est parmi les jeunes, et chez les étu-



FNMF / Nathanaël MERGUJ

dants en particulier, que le renoncement aux soins est le plus important.

Cette situation est intolérable surtout sachant que la mise en place du tiers-payant permettrait de faire fortement baisser ces chiffres.

La Mutualité française, animée par l'esprit de solidarité qui la caractérise, ne peut se satisfaire de cette situation. Les français, quels que soient leurs moyens financiers doivent pouvoir se soigner correctement.

Ce qui fonctionne depuis de très nombreuses années avec les pharmaciens doit pourvoir également fonctionner avec les médecins. La bonne volonté des uns et des autres et le fait de surmonter quelques obstacles techniques permettraient d'aboutir.

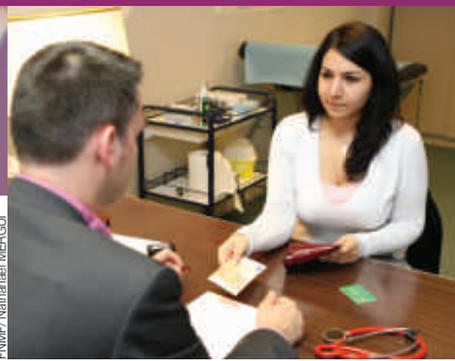
Courant mars, la presse s'est fait l'écho d'un possible recul du gouvernement sur cette mesure-phare de la loi « santé », au motif qu'il faudrait désamorcer la colère des professionnels de santé. Au moment où vous lirez ces lignes soit le projet sera à l'étude, soit il sera enterré comme de nombreuses belles promesses. Gardons espoir ! Nous sommes bien souvent qualifiés d'utopistes, les mutualistes ne sont-ils pas de doux rêveurs ?

Quoi qu'il en soit, nous restons attachés à nos valeurs et nos convictions.

Pour notre mutuelle, en partenariat avec le Comité central d'entreprise et la Direction, et au-delà de la capacité financière de rembourser nos adhérents, l'essentiel est d'apporter une différence positive que ce soit sur le plan de la qualité



FNMF / Nathanaël MERGUJ



F.N.M.F./Nathanaël MERGUJ

de prestation, de la proximité et des services supplémentaires.

Aujourd'hui, au sein du Conseil d'administration de la mutuelle, les élus sont accaparés par des réflexions sur les équilibres financiers et le respect des règles de tous ordres. Le vécu et les expériences des uns et des autres sont souvent très utiles lors de nos échanges pour les décisions à prendre et luttes à mener.

Mais l'accompagnement dans les évolutions à conduire est nécessaire. Cette année nous avons fait appel à des cabinets extérieurs pour nous aider. Cela a un coût, mais il est rassurant de connaître les indicateurs de la bonne marche de notre mutuelle.

Au-delà de rassurer nos adhérents et nos partenaires, il faut, de plus, rassurer les autorités de tutelle. La directive « Solvabilité 2 » impose un recueil de chiffres et d'informations qu'il faut restituer à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (A.C.P.R.).

Depuis de nombreuses années, cet organisme a pour mission de contrôler les banques, les compagnies d'assurances et les mutuelles. Il contrôle aussi bien la Société Générale, GAN ou la Mutuelle Santé Eiffage Energie. Il convient donc d'être attentif aux demandes d'informations ou de précisions.

Bien entendu, la première vérification qu'opère l'A.C.P.R. concerne la solvabilité de la mutuelle. Sur ce point, il n'y a aucune inquiétude à avoir. La lecture du rapport de gestion dans les pages suivantes vous en apportera la preuve : la mutuelle possède une capacité financière largement supérieure à celle imposée par la réglementation. Les méthodes de calcul sont pointues et requièrent une parfaite connaissance de celles-ci.

Ensuite, les vérifications portent sur le contrôle interne, l'honorabilité et la compétence de la gouvernance (les membres du Conseil d'administration). Sur ce dernier

élément, il convient de mettre en place un cycle de formation pour les administrateurs afin qu'ils soient en mesure d'appréhender les problèmes de gestion.

La mise en œuvre de « solvabilité 2 » est donc un défi pour un organisme de la taille du nôtre, mais avec un soutien extérieur nous le relèverons avec succès.

Pourtant le contexte économique et social du pays est peu encourageant. Depuis des années, l'une de nos préoccupations premières de mutualiste, c'est l'accès aux soins pour l'ensemble de nos adhérents. Au début de notre rapport, nous avons insisté sur la nécessité de mettre en place le tiers-payant généralisé pour y parvenir.

Mais ce n'est pas tout : la Mutualité n'a cessé d'alerter sur le besoin de faire évoluer notre système de santé y compris avec des propositions concrètes pour les mutuelles.

Nous sommes contraints de constater qu'elles sont rarement retenues. Pire, les mesures prises sont en totale contradiction avec les préconisations. Ces dix dernières années, les pouvoirs publics ont procédé à coups de désengagements successifs de la sécurité sociale transférant les charges sur les mutuelles.

Nos adhérents ont eu droit aux franchises et à l'augmentation des forfaits déjà existants, voire, à la création d'autres forfaits.

Le summum fut atteint avec la mise en œuvre de la Taxe sur les Conventions d'Assurance pour les mutuelles, sous prétexte qu'il était logique de traiter tous les acteurs de la complémentaire-santé de manière identique.

Chacun sait que l'ensemble de ces dispositions coûte très cher à tous les adhérents.

Dans le même temps, le pouvoir d'achat des adhérents en activité ou retraités, loin de s'améliorer, a régressé et continue de régresser.

Parallèlement à cela, les déficits du régime obligatoire perdurent, les dépenses de santé augmentent fortement, ainsi que la dette sociale. Tous les indicateurs sont au rouge.

La tendance à la générali-

sation de la complémentaire santé à caractère obligatoire avait permis, jusqu'à ces dernières années, de limiter ce phénomène, mais avec l'évolution substantielle du coût des complémentaires-santé et l'augmentation du nombre des « inactifs » (chômeurs et retraités), ce phénomène s'inverse.

Pour la première fois le taux de couverture par une complémentaire santé, qui depuis les années 1970 n'avait cessé de progresser, est en baisse.

Le renoncement aux soins est deux fois plus important pour les personnes n'ayant pas de mutuelle. Cela signifie qu'aujourd'hui, un demi-million de personnes de plus est concerné par ce taux de renoncement.

La dégradation des conditions d'accès aux soins est due au fait qu'aucune réforme structurelle de la sécurité sociale n'ait été menée à son terme et que l'alourdissement des charges des mutuelles fait que les cotisations sont de plus en plus importantes. Bien évidemment la régression du pouvoir d'achat pour un plus grand nombre y contribue également fortement.

Une réforme des « contrats responsables et solidaires » nous était promise. La vocation de ces contrats est d'inciter à une couverture complémentaire de qualité, accessible à tous, tout en essayant de limiter les dérives des coûts de prestations.

Le projet de décret, tant attendu, doit redéfinir le contenu des contrats de complémentaire-santé avec des plafonds à respecter et des plafonds à ne pas dépasser. Malheureusement nous pensons que les textes à paraître risquent fort de ne pas aller complètement dans un sens positif et pour l'adhérent et pour les mutuelles. En effet, on peut s'interroger sur l'efficacité de certains plafonds, qui n'auront aucune incidence sur les prix, notamment en optique où la barre est placée très haut sous l'influence du lobby des opticiens. De même, les plafonds en matière de prise en charge des dépassements d'honoraires vont inciter certains médecins à en facturer alors qu'ils ne le font pas actuellement. Tout ceci risque fort de ne pas faciliter l'ac-

cessibilité pour tous.

Autres points qu'il convient de souligner : la consommation de produits pharmaceutiques.

Si depuis 3 ans, le volume remboursé en pharmacie par notre mutuelle a baissé, il ne faut pas oublier que la France reste un des pays les plus consommateurs en Europe. Qui dit « consommateurs » ne veut pas obligatoirement dire « bonne observance des ordonnances ». En effet, il semblerait que 25 % des médicaments prescrits par les médecins ne seraient jamais consommés par les patients.



F.N.M.F./Nathanaël MERGUJ

Il apparaît ainsi que le taux de non-observance est très élevé chez les personnes souffrant d'une maladie où le risque est mortel. Pour les maladies chroniques (hypertension, cholestérol, diabète), le traitement médical n'est pas totalement suivi dans 20 % des cas. Ainsi, les français ne sont pas disciplinés dans le suivi des prescriptions. On peut chiffrer à 12 000 le nombre de décès et à 10 000 le nombre d'hospitalisations qui pourraient être évités chaque année. C'est un vrai problème de santé publique.

Nous pensons que nos adhérents, évidemment, ne sont pas différents de la moyenne des Français. Nous ne pouvons que leur conseiller de suivre scrupuleusement les ordonnances médicales. Ils n'en seront qu'en meilleure santé.

Après ce survol de notre activité et de l'actualité mutualiste, analysons les chiffres significatifs de l'année écoulée.



F.N.M.F./Nathanaël MERGUJ



Effectifs au 31/12/2014

SOCIETES ou SECTIONS	Membres A Adhérents		Membres B Conjoints		Membres C Enfants		TOTAUX	
	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations	Effectifs	Variations
ACTIFS EIFFAGE ENERGIE	7 575	-205	3 777	-144	6 501	-124	17 853	-473
PRÉ-RETRAITÉS	12	0	5	0	0	-1	17	-1
CHÔMEURS	174	43	83	19	94	20	351	82
CHÔMEURS EST	3	0	2	0	1	1	6	1
AR DISTRELEC	8	0	2	-1	0	0	10	-1
AR EST	27	1	20	1	1	0	48	2
AR EIFFAGE ENERGIE	1 709	72	1 006	31	71	-5	2 786	98
AR LINELEC	5	-1	3	-1	0	0	8	-2
AR NORELEC	67	-2	51	-2	0	0	118	-4
B VEUVES	0	0	10	0	4	-4	14	-4
BR VEUVES DISTRELEC	0	0	6	0	0	0	6	0
BR VEUVES EST	0	0	3	1	0	0	3	1
BR VEUVES EIFFAGE ENERGIE	0	0	294	10	8	3	302	13
BR VEUVES LINELEC	0	0	7	1	0	0	7	1
TOTAL	9 580	-92	5 269	-85	6 680	-110	21 529	-287
		-0,95%		-1,59%		-1,62%		-1,32%

Ratio adhérents actifs-inactifs au 31/12/2014

	Adhérents			Conjoints			Enfants			TOTAL		
	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014	2012	2013	2014
ACTIFS	82,88%	80,43%	79,07%	75,82%	73,23%	71,70%	97,74%	97,57%	97,32%	85,91%	84,00%	82,93%
INACTIFS	17,12%	19,57%	20,93%	24,18%	26,77%	28,30%	2,26%	2,43%	2,68%	14,09%	16,00%	17,07%

Moyenne d'âge au 31/12/2014

	2010	2011	2012	2013	2014
Moyenne d'âge A actifs	40,95	41,46	42,77	43,10	42,49
Moyenne d'âge AR retraités	68,28	68,44	69,40	69,36	68,58
Moyenne d'âge générale	45,00	45,50	46,72	47,93	47,54

Éléments statistiques

	2011	2012	2013	2014	Variations en 2014
Lignes prestations	612 937	638 110	703 007	706 276	3 269
dont télétransmission sécurité sociale	289 369	283 367	279 588	276 153	-3 435
dont télétransmission tiers-payant	256 054	287 561	359 253	365 897	6 644
dont saisie manuelle	67 514	67 182	64 166	64 226	60
DECOMPTE SECURITE SOCIALE	29 353	25 360	25 318	22 946	-2 372
FACTURES TIERS-PAYANT	14 414	13 928	11 409	10 690	-719
VIREMENTS BANCAIRES	215 734	217 350	208 350	198 479	-9 871
PRISES EN CHARGE HOSPITALISATION	2 875	5 008	3 285	3 059	-226
DOSSIERS PROBTP IAC - ETAM	668	675	654	780	126
NAISSANCES ENREGISTREES	409	404	325	333	8
SECOURS EXCEPTIONNELS ALLOUES	2	7	4	4	0
DECES ENREGISTRES					
A + AR	53	46	60	51	-9
B + BR	35	34	27	30	3
C	2	1	1	1	0

Liste des décès 2014

MEMBRES A

ACTIFS

ENERGIE	ILE DE France - BRY SUR MARNE	BAUVALLET	Pascal	22/07/2014	54 ans
ENERGIE	ILE DE France - ST MICHEL/ORGE	ROBIN	Eric	28/11/2014	49 ans
ENERGIE	POITOU CHARENTES - POITIERS	LAUMONIER	David	17/02/2014	39 ans
ENERGIE	SUD-OUEST - TOULOUSE	LHOMMEL	Patrique	18/09/2014	41 ans
ENERGIE	THERMIE NORD - SAINT-POL	WICKE	Patrick	19/01/2014	54 ans
ENERGIE	RESEAUX NORD - LA BASSEE	DECHERF	Philippe	25/07/2014	56 ans
ENERGIE	INDUSTRIE NORD - DUNKERQUE	BLONDEEL	Benoit	26/12/2014	47 ans
ENERGIE	TRANSP. DISTRIBUTION - TOULOUSE	BRUEL	Jean-Luc	05/02/2014	53 ans
ENERGIE	TRANSP. DISTRIBUTION-GEISPOLSHHEIM	ABSALON	Daniel	28/12/2014	58 ans

CHÔMEURS

ENERGIE	ILE DE France - MELUN	EGLIN	Alain	01/10/2014	59 ans
ENERGIE	INDUSTRIE NORD - LILLE	GHSQUIERE	Francis	30/05/2014	59 ans

RETRAITÉS

ENERGIE	ILE DE France - MANTES	MENAGE	Alain	07/06/2014	63 ans
ENERGIE	ILE DE France - LE COUDRAY	CABUY	André	28/03/2014	82 ans
		ELOUARD	Adrien	12/06/2014	89 ans
		ROSAY	Léon	08/08/2014	86 ans
		KUSIAK	Jean	28/08/2014	76 ans
ENERGIE	ILE DE France - NOGENT SUR OISE	CHATEL	Jean-Pierre	23/03/2014	73 ans
ENERGIE	ILE DE France - SAINT-DENIS	DJENDI	Jeanine	02/04/2014	73 ans
		ARNOULT	Jean-Claude	06/02/2014	76 ans
		BOUVIER	Jean	20/05/2014	92 ans
		BAUER	Georges	08/11/2014	79 ans
ENERGIE	ILE DE France - NANTERRE	VALERIO	Armando	26/05/2014	71 ans
		GATEAU	Paul	14/06/2014	90 ans
ENERGIE	ILE DE France - MALAKOFF	NURKOO	Rajcaran	27/06/2014	70 ans
ENERGIE	ILE DE France - NANTERRE	CECCARELLI	Paul	19/12/2014	87 ans
ENERGIE	ILE DE France - ORGEVAL	DE SAINT LEGER	Bernard	16/11/2014	72 ans
ENERGIE	HAUTE-NORMANDIE - EVREUX	GUERJOT	Joël	14/02/2014	66 ans
ENERGIE	FERROVIAIRE - FONTENAY	HERMOSILLA	Michel	06/06/2014	62 ans
ENERGIE	CENTRE LOIRE - ORLEANS	PIGNON	Jean-Louis	08/11/2014	65 ans
ENERGIE	VAL DE LOIRE - TOURS	THOUET	Raymond	25/02/2014	88 ans
		PEAYS	Bernard	03/01/2014	82 ans



Liste des décès 2014 (suite)

ENERGIE	SUD-OUEST - BAYONNE	BARBAREAU	Jean	11/09/2014	96 ans
ENERGIE	THERMIE SUD-OUEST	OYARCABAL	Guy	15/05/2014	66 ans
ENERGIE	AQUITAINE - BORDEAUX	CAMPISTRON	François	25/07/2014	64 ans
ENERGIE	INDUSTRIE NORD - LILLE	LAFON	Claude	07/11/2014	82 ans
ENERGIE	CHAMPAGNE - TROYES	DUQUESNE	Alfred	14/01/2014	86 ans
		DEGOIS	Serge	02/03/2014	69 ans
		COLLE	Bernard	10/04/2014	83 ans
ENERGIE	INDUSTRIE NORD - DUNKERQUE	MARQUISE	Robert	04/10/2014	77 ans
ENERGIE	THERMIE EST - PULNOY	AIOUN	Rachid	07/03/2014	52 ans
ENERGIE	NORMANDIE - CAEN	MADELAINÉ	Henri	01/12/2014	77 ans
ENERGIE	BRETAGNE - RENNES	QUESLIN	Yves	18/06/2014	82 ans
ENERGIE	BRETAGNE - MORLAIX	KERYELL	Yves	09/03/2014	88 ans
		BOUVET	Jean	06/05/2014	77 ans
ENERGIE	ANJOU MAINE - LAVAL	MORANDI	Gérard	25/01/2014	88 ans
		PLANCHARD	Roger	20/09/2014	90 ans
		VEJUX	Jean-Marie	17/10/2014	65 ans
ENERGIE	SIEGE TECHNIQUE	GERIN	Aimé	02/10/2014	89 ans
NORELEC		CAROUGE	Raymond	26/02/2014	81 ans
		NATYCHIA	Aristide	08/03/2014	82 ans
LINELEC		MARTINERIE	Henri	12/05/2014	91 ans

MEMBRES B

CONJOINTES D'ACTIFS

ENERGIE	ILE DE France - NANTERRE	CROUZILLAC	Anita	28/04/2014	49 ans
ENERGIE	TRANSP. DISTRIBUTION - CERGY	PANNY-MERLOT	Nadine	20/06/2013	58 ans
FONTANIE	TOULOUSE	PILLON	Sandrine	13/06/2014	39 ans

CONJOINTS DE RETRAITÉS

ENERGIE	ILE DE France - SAINT-DENIS	MANGEMATIN	Nicole	18/08/2014	75 ans
		DAUBOUIN-CHANTEPIE	Jean-Pierre	21/09/2014	63 ans
ENERGIE	ILE DE France - ANTONY	CUEFF	Claudine	18/08/2014	66 ans
ENERGIE	ILE DE France - MALAKOFF	ANDRES	Andrée	17/10/2014	86 ans
ENERGIE	CENTRE - DREUX	ONFROY	Mireille	28/05/2014	68 ans
ENERGIE	AQUITAINE - BORDEAUX	VIDEAU	Aline	17/11/2014	85 ans
ENERGIE	RESEAUX NORD - BEAUVAIS	CHATY	Monique	23/07/2014	72 ans
ENERGIE	INFRA NORD - VILLENEUVE D'ASCQ	CORNE	Georgette	07/12/2014	63 ans
ENERGIE	CHAMPAGNE - TROYES	LICHTER	Josiane	11/10/2014	80 ans
ENERGIE	BRETAGNE - MORLAIX	FRAGNOL	Gisèle	15/11/2014	84 ans
ENERGIE	ANJOU MAINE - LAVAL	CHAMBRELAN	Marie-Thérèse	12/02/2014	69 ans
		BUTTIER	Christiane	13/04/2014	77 ans
ENERGIE	SIEGE TECHNIQUE	DUBOIS	Gisèle	06/11/2014	73 ans
DISTRELEC		CUVILLIER	Marcelle	17/11/2014	94 ans

VEUVES DE RETRAITÉS

ENERGIE	ILE DE France - AGENCE DE PARIS	ANDRE	Marie	13/10/2014	86 ans
ENERGIE	ILE DE France	MARQUANT	Gisèle	21/08/2014	85 ans
ENERGIE	ILE DE France - SAINT-DENIS	BEAUFORT	Paulette	04/04/2014	88 ans
ENERGIE	ILE DE France - LE RAINCY	LAROCHE	Nicole	23/08/2014	81 ans
		CHORON	Marcelle	22/12/2014	96 ans
ENERGIE	ILE DE France - NANTERRE	BARON	Eliane	14/02/2014	66 ans
		MANFREDI	Micheline	31/07/2014	81 ans
ENERGIE	VAL DE LOIRE - TOURS	GUIGNARD	Claudette	04/02/2014	78 ans
ENERGIE	INDUSTRIE NORD - DUNKERQUE	BOUILLOT	Denise	22/09/2014	100 ans
		JABLONSKI	Françoise	28/11/2014	70 ans
ENERGIE	CHAMPAGNE - TROYES	MILLEY	Raymonde	14/12/2014	90 ans
ENERGIE	HAUTE NORMANDIE - LE HAVRE	VAUTIER	Yvette	09/05/2014	83 ans
LINELEC		MARTINERIE	Denise	28/12/2014	85 ans

MEMBRES C

ENFANTS D'ACTIFS

INDUSTRIE NORD - VERQUIN		TAVERNE	Manon	10/11/2014	16 ans
---------------------------------	--	---------	-------	------------	--------

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles qui ont été affectées, l'an passé par la perte d'un être cher.



Modifications des statuts et du règlement mutualiste

ANCIEN

Article 3 du règlement mutualiste : Les membres bénéficiant des prestations de la mutuelle s'engagent au paiement d'une cotisation mensuelle qui est affectée à la couverture assurée directement par la mutuelle.

Adhérent seul «actif»	37,25 euros
Adhérent seul «actif» + enfant (s)	46,45 euros
Couple «actif»	65,00 euros
Famille «actif»	69,50 euros

Adhérent seul «inactif»	42,00 euros
Adhérent seul «inactif» + enfant (s).....	52,00 euros
Couple «inactif».....	73,00 euros
Famille «inactif».....	78,00 euros

NOUVEAU

Article 3 du règlement mutualiste : Les membres bénéficiant des prestations de la mutuelle s'engagent au paiement d'une cotisation mensuelle qui est affectée à la couverture assurée directement par la mutuelle.

Adhérent seul «actif»	38,00 euros
Adhérent seul «actif» + enfant (s)	47,40 euros
Couple «actif»	66,30 euros
Famille «actif»	70,90 euros

Adhérent seul «inactif»	43,05 euros
Adhérent seul «inactif» + enfant (s)	53,30 euros
Couple «inactif».....	74,85 euros
Famille «inactif».....	79,95 euros

La modification apportée au règlement mutualiste concerne le réajustement des cotisations annoncé dans le Flash-info de décembre 2014 et appliqué depuis le 1^{er} janvier 2015.

NOUVEAU

Possibilité de voter sur internet :



Résolutions

Conformément aux statuts, nous vous soumettons sur le bulletin de vote de couleur bleue les résolutions nécessaires au bon fonctionnement de notre mutuelle et auxquelles vos réponses sont indispensables.

- Première résolution (Article 22 des statuts)

Approbation des comptes de l'exercice 2014 et quitus aux administrateurs.

- Deuxième résolution (Article 21 des statuts)

Approbation de la proposition des modifications du règlement mutualiste, précisée ci-avant

- Troisième résolution (Article 24 des statuts)

Délégation au conseil d'administration de modifier le montant des prestations et des cotisations si cela est nécessaire.

- Quatrième résolution (Article 7 du règlement mutualiste)

Fixation de l'enveloppe d'action sociale, pour attribution de primes de naissance, d'indemnités décès, d'indemnités obsèques et de secours exceptionnels à 195 000 euros.

N.B.

Il ne faut pas omettre :

- de signaler toute modification vous concernant,
- d'indiquer la personne susceptible de vous aider en cas de besoin,

Vous devez savoir que :

- les informations détenues à votre nom sur notre fichier informatique sont à votre disposition,
- votre secrétaire de section peut toujours vous guider dans vos démarches.

Nous vous rappelons que suivant les modalités portées en page 3 de couverture un déjeuner en commun aura lieu à l'issue de l'assemblée.

de gestion de l'exercice 2014



Delphine MAITRE
Trésorière

Comme l'année passée, l'exercice 2014 se caractérise par une diminution du volume des prestations versées (- 1,79 %). Toutefois, bien que très proche, elle n'est pas équivalente à la baisse du nombre de bénéficiaires, 287, soit - 1,32%. Ainsi, nous pouvons en conclure que la consommation médicale de nos adhérents a baissé.

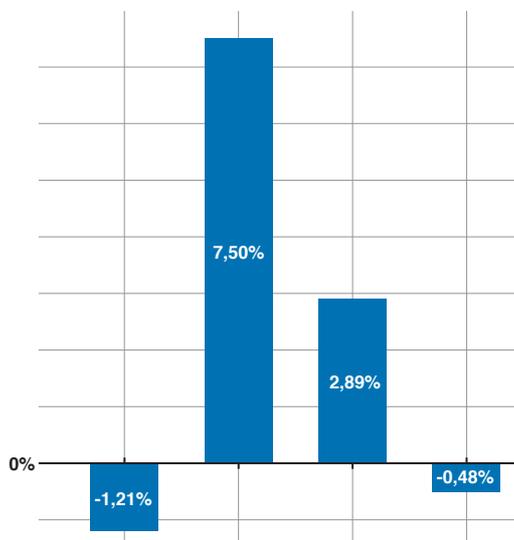
Grâce à cela, entre autres, l'année se conclue par un excédent de recettes après impôt de 386 529,90 euros.

Ce résultat vient, une fois de plus, conforter nos réserves permettant le respect des règles prudentielles et les obligations légales en matière de solvabilité. La solidité financière de notre mutuelle est indéfectible et permet de voir l'avenir avec sérénité.

Le volume des prestations servies est en diminution de 169 745 euros, soit une variation négative, comme indiqué ci-dessus, de 1,79 %.

Dans la mesure où aucune modification des garanties n'est venue impacter l'exercice, il convient de comparer cette variation à celle du nombre de bénéficiaires. Ainsi il est possible d'établir une analyse précise de l'évolution des prestations servies et de constater dans le tableau ci-dessous une diminution de 0,48 % des prestations par bénéficiaires protégés.

Prestations par bénéficiaire	2011	2012	2013	2014
Prestations servies	9 325 934 €	9 789 004 €	9 488 137 €	9 318 392 €
Nombres de bénéficiaires	23 719	23 159	21 816	21 529
Prestations par bénéficiaire	393,18 €	422,69 €	434,92 €	432,83 €
VARIATIONS	-1,21%	7,50%	2,89%	-0,48%



Charges Prestations

Le tableau ci-dessous, détaille les variations de prestations :

Prestations principales	2011	2012	2013	2014
Honoraires médicaux	3,80%	-2,31%	-4,58%	-5,50%
Actes de chirurgie	31,14%	20,99%	-2,36%	10,52%
Radiologie	-14,28%	-3,13%	0,36%	-1,06%
Analyses	1,13%	-2,74%	-1,52%	-3,57%
Actes par auxiliaires médicaux	3,49%	4,50%	0,10%	2,32%
Soins dentaires	-1,97%	6,25%	-0,41%	-9,59%
Prothèses dentaires	2,87%	-0,63%	0,27%	-5,05%
Hospitalisation (frais de séjour)	15,49%	12,17%	4,88%	-13,81%
Pharmacie	1,21%	1,62%	-5,13%	-5,44%
Optique	-7,98%	18,47%	-9,35%	2,75%
Forfait journalier	-6,44%	2,28%	-5,43%	-5,66%
TOTAL	0,69%	4,98%	-3,08%	-1,79%

Les plus fortes variations en pourcentage concernent la chirurgie (+ 10,52 %), l'optique (+2,75 %) et la pharmacie (- 5,44 %).

Hormis en 2013, la chirurgie a connu ces dernières années une progression très importante en raison de la pratique généralisée des dépassements d'honoraires, signe évident d'une médecine à 2 vitesses :

Actes chirurgicaux					
2009	2010	2011	2012	2013	2014
172 269 €	267 284 €	350 515 €	424 104 €	414 094 €	457 665 €

L'augmentation des dépenses d'optique de 2,75 %, pour sa part, est encourageante car en raison de la décision prise en 2010, les années « paires » sont plus consommatrices que les « impaires ». L'année 2014, apparaît plus raisonnable et ce schéma pourrait se poursuivre dans le temps tout en s'amenuisant.

La consommation pharmaceutique, elle encore, a baissé (- 5,13 % en 2013). Il s'agit là d'un signe encourageant dans la mesure où le recours aux génériques et la baisse du prix des médicaments semblent être efficaces !

La structure de nos dépenses de maladie évolue peu comme le démontre le tableau ci-dessous :

	2011	2012	2013	2014
Pharmacie	17,28%	16,71%	16,35%	15,75%
Prothèses dentaires et orthodontie	21,64%	20,35%	21,20%	20,93%
Optique	17,23%	19,28%	18,03%	18,87%
Honoraires médicaux	10,45%	9,72%	9,57%	9,21%
Hospitalisation	5,02%	5,37%	5,81%	5,09%
Chirurgie	3,76%	4,33%	4,36%	4,91%
Autres	24,62%	24,24%	24,68%	25,24%

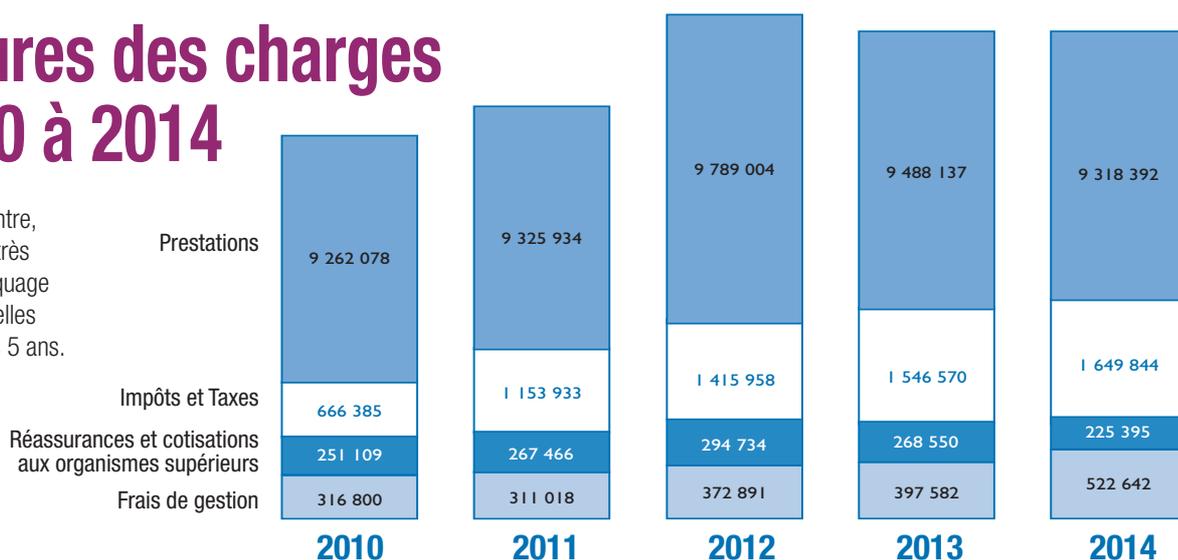
Tableau des prestations sur 5 ans

Le volume des prestations - 9 318 392,27 € - est relativement faible au regard des estimations de début d'année (9 744 000 €).

Prestations (en k€)	2010	2011	variations %	2012	variations %	2013	variations %	2014	variations %	variation sur 5 ans
Honoraires médicaux	939	974	3,73%	952	-2,26%	908	-4,62%	858	-5,51%	-8,63%
Chirurgie	267	351	31,46%	424	20,80%	414	-2,36%	458	10,63%	71,54%
Radiologie	286	245	-14,34%	237	-3,27%	238	0,42%	236	-0,84%	-17,48%
Analyses	298	301	1,01%	293	-2,66%	288	-1,71%	278	-3,47%	-6,71%
Soins dentaires	178	174	-2,25%	185	6,32%	184	-0,54%	167	-9,24%	-6,18%
Prothèse dentaire et orthodontie	1 961	2 018	2,91%	1 992	-1,29%	2 012	1,00%	1 950	-3,08%	-0,56%
Actes par AM	348	360	3,45%	377	4,72%	377	0,00%	386	2,36%	10,92%
Hospitalisation	405	468	15,56%	525	12,18%	551	4,95%	475	-13,79%	17,28%
Chambre particulière	164	184	12,20%	190	3,26%	220	15,79%	223	1,36%	35,98%
Pharmacie	1 590	1 609	1,19%	1 635	1,62%	1 552	-5,08%	1 467	-5,48%	-7,74%
Optique-orthopédie	2 084	1 918	-7,97%	2 272	18,46%	2 095	-7,79%	2 176	3,87%	4,41%
Forfait journalier	357	334	-6,44%	327	-2,10%	309	-5,50%	291	-5,83%	-18,49%
Autres prestations	385	389	1,04%	380	-2,31%	340	-10,53%	353	3,82%	-8,31%
TOTAL	9 262	9 325	0,68%	9 789	4,98%	9 488	-3,08%	9 318	-1,79%	0,60%

Structures des charges de 2010 à 2014

Ce graphique démontre, une fois de plus, et très clairement le matraquage fiscal dont les mutuelles sont victimes depuis 5 ans.



Frais généraux sur 5 exercices

Globalement, les frais généraux augmentent en pourcentage 31,46 % mais ne représentent que 5,61 % de nos charges de prestations contre 4,19 % l'année passée.

Ceci s'explique par deux postes : frais informatiques et dépenses d'audit et de conseil en augmentation pour un total de 104 673 euros pour l'année 2014.

Ces charges se justifient par des adaptations de logiciels absolument indispensables (mise en place du prélèvement automatique des cotisations des adhérents retraités, gestion de la portabilité pour les chômeurs,

Principaux frais	2010	2011	2012	2013	2014	Différence
Frais de personnel + interim	120 983	113 439	159 584	168 278	174 861	6 583
Frais informatique	22 098	7 475	17 693	17 156	51 621	34 465
Frais d'études et d'audit	-	-	-	-	53 052	53 052
Fournitures et imprimés	12 004	13 625	16 204	16 140	16 154	14
Frais de poste et télécom	52 670	54 173	50 114	61 462	72 859	11 397
Frais bancaires (frais de virements)	26 230	27 992	27 916	27 572	28 380	808
Frais de routage	7 987	7 368	8 347	7 754	9 650	1 896
Frais de gestion Noémie	17 917	18 374	19 994	19 304	21 039	1 735

meilleur suivi des réclamations, etc...) et des interventions de cabinets extérieurs.

En effet, dans le cadre de l'application de la directive « Solvabilité 2 » un certain nombre de travaux très techniques sont nécessaires pour le recueil des informations comptables et sociales

et leurs restitutions auprès de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution qui a en charge la surveillance des banques, des assurances et des mutuelles.

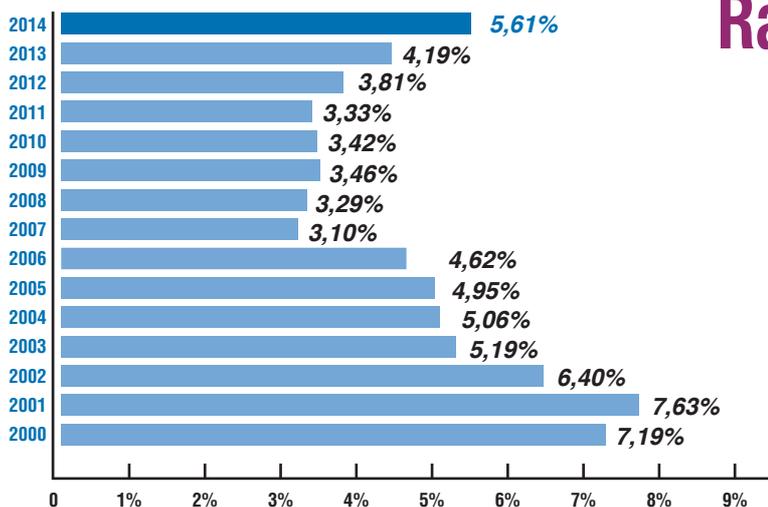
La mutuelle n'ayant pas en interne les ressources nécessaires doit faire appel « à l'extérieur » et cela a un coût relativement éle-

vé. Ce recours devra certainement se prolonger dans l'avenir pour nous accompagner dans les nouvelles directives financières.

Malgré cela, nos frais de gestion, même en forte progression restent largement inférieurs à ceux que les mutuelles de notre strate supportent.



Rapport frais de gestion sur prestations



Frais de gestion / Cotisations T.T.C. **4,38 %**
 Frais d'acquisition nouveaux contrats / cotisations T.T.C. **0,07 %**

TOTAL DES 2 4,45 %

Article 1-II de l'arrêté du 17 avril 2012 – mention obligatoire : « Ces frais recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont réseau commercial, le marketing, les commissions pour intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion des résiliations, le suivi comptable et juridique) et les gérer (dont les remboursements, la gestion du tiers-payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles »

Les autres charges

Les cotisations aux organismes supérieurs et de réassurance étant calculées sur le nombre d'adhérents, il est logique que leur montant diminue (88 157,04 euros contre 105 177,39 euros en 2013)

Les charges diverses augmentent de manière inconsiderée (98 167,68 euros au lieu de 64 067,16 euros pour l'année 2013) dans la mesure où une nouvelle taxe a été imposée aux mutuelles en 2014 : la contribution économique des entreprises (anciennement taxe professionnelle). Cette taxe exigible à hauteur de 40 % de son

montant pour 2014, passera à 60 % en 2015 puis à 100% en 2016. Il ne faut pas non plus omettre la participation des organismes de santé versée aux médecins qui a doublé passant de 2,50 euros à 5,00 euros par bénéficiaires de soins..

Depuis deux ans, les mutuelles sont également soumises à l'impôt sur les bénéfices, ce qui représente pour 2014, la somme de 193 235,96 euros. Le tableau ci-dessous vous montre le poids scandaleux de la fiscalité sur les mutuelles qui, rappelons-le, sont sans but lucratif.

Poids de la fiscalité

	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
CMU	238 808	629 928	666 385	679 767	649 577	645 856	641 491
TCA	-	-	-	474 166	722 759	726 884	727 120
Impôt sur les sociétés	-	-	-	-	41 602	127 460	193 236
Contribution sociale	-	-	-	-	-	19 460	19 485
Participation des organismes de santé	-	-	-	-	-	26 910	53 290
Contribution économique territoriale	-	-	-	-	-	-	15 222
TOTAL	238 808	629 928	666 385	1 153 933	1 413 938	1 546 570	1 649 844

Compte de résultat 2014 en k€

Recettes

Au 1er janvier 2014, seules les cotisations des adhérents retraités ont augmenté, mais malgré cela, le rendement est en baisse en raison de la diminution du nombre d'adhérents en activité (-58 890,04 euros). Pour le même motif, la participation du Comité Central d'Entreprise est également en diminution (- 178 946,45 euros).

Les cotisations de réassurance en inclusion ont diminué grâce au changement d'opérateur pour le service d'assistance à domicile qui a permis une économie de 26 626,54 euros.

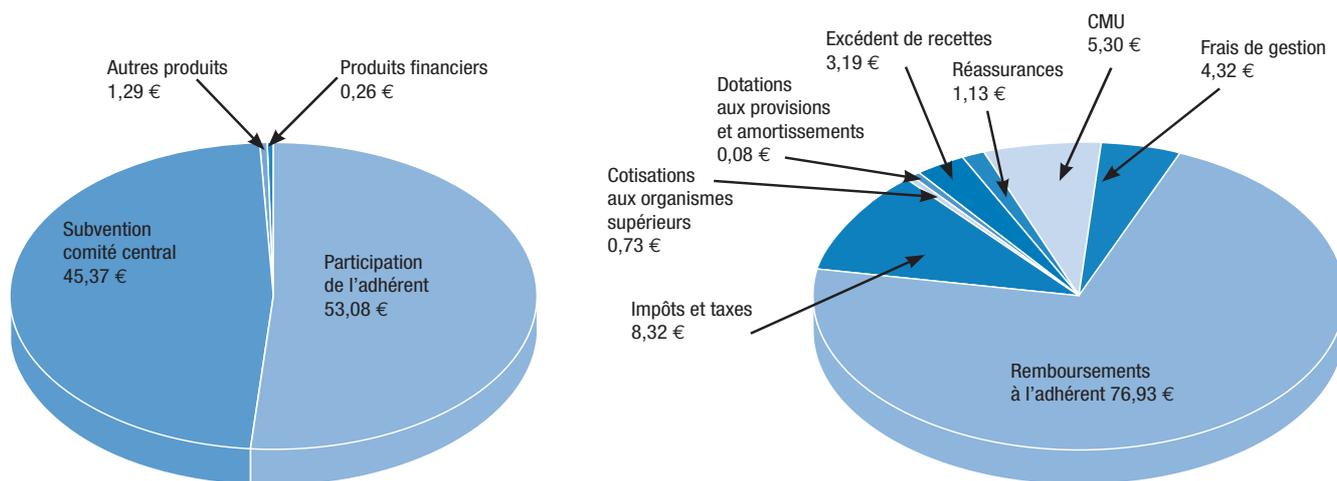
Le produit des placements, bien que supérieur à l'année passée, reste ridiculement bas. Les fonds laissés en dépôt chez Eiffage Energie n'ont produit aucun intérêt en octobre et décembre 2014. Une politique de placement plus ambitieuse, tout en restant sécurisée, a généré des revenus à hauteur de 31 628,87 euros contre seulement 14 749,14 euros l'année dernière. Cette politique sera poursuivie dans les années à venir pour répondre également à la diversification des placements imposée par la directive « Solvabilité 2 ».

Une reprise de provision pour prestations à payer de 123 284,79 euros a permis d'enregistrer des recettes exceptionnelles importantes.

Prestations 9 318	Cotisations 6 429
Frais de gestion 523	Comité central d'entreprise 5 496
Réassurances, cotisations 225	
Impôts et Taxes 1 650	Produits financiers 32
Amortissements et provisions 10	Divers 156
Excédent recettes 387	

Origine et utilisation de 100 € de recettes

En 2014, les adhérents ont versé en moyenne 53,08 euros et ont perçu 76,93 euros contre 53,06 euros et 77,60 euros en 2013.



Après la présentation détaillée de l'exercice 2014 nous vous présentons le budget prévisionnel établi pour l'année 2015.

Budget prévisionnel 2015

DÉPENSES	PREVISIONS 2013	REALISE 2013	ECARTS 2013 sur prévisions	PREVISIONS 2014	REALISE 2014	ECARTS 2014 sur prévisions	PREVISIONS 2015
PRESTATIONS	9 893	9488	-405	9 744	9 318	-426	9 632
FRAIS DE GESTION	410	398	-12	450	523	73	490
REASSURANCES	180	163	-17	156	137	-19	142
COTISATIONS ORGANISMES	118	105	-13	103	88	-15	91
CMU	648	646	-2	637	641	4	645
TAXE	720	774	54	785	816	31	825
PROVISIONS - AMORTISSEMENTS	150	18	-132	100	-113	-213	120
EXCEDENTS DE RECETTES	0	508	508	0	387	387	0
IMPOTS SUR LES SOCIETES	0	127	127	0	193	193	0
TOTAL	12 119	12 227	108	11 975	11 990	15	11 945

RECETTES	PREVISIONS 2013	REALISE 2013	ECARTS 2013 sur prévisions	PREVISIONS 2014	REALISE 2014	ECARTS 2014 sur prévisions	PREVISI 2015
COTISATIONS	6 450	6488	38	6 495	6 429	-66	6 540
COMITE CENTRAL	5 634	5675	41	5 445	5 496	51	5 350
PRODUITS FINANCIERS	20	15	-5	20	32	12	40
DIVERS	15	49	34	15	33	18	15
TOTAL	12 119	12 227	108	11 975	11 990	15	11 945

Cette année encore, nous partons d'une double hypothèse : périmètre de la mutuelle stable et effectif de la Société Eiffage Energie en diminution. De ce fait le nombre d'adhérents ainsi que la participation du C.C.E. risquent d'être en baisse. Par contre, l'augmentation des cotisations applicable au 1^{er} janvier 2015 devrait permettre l'équilibre. Une fois de plus, nous ne pouvons qu'espérer une stabilisation du volume global des prestations.

Sans vouloir faire état perpétuellement de nos inquiétudes, nous avons toujours la même interrogation : verrons-nous un jour, les comptes sociaux en équilibre ? Nous en doutons !

L'année passée nous écrivions « le gouvernement cherche à tout prix à réduire les déficits publics et s'attaquera de nouveau aux dépenses de la sécurité sociale. Cela se traduira inévitablement par de nouveaux désengagements, des transferts de

charges en direction des mutuelles et une fiscalité de plus en plus lourde ». Malheureusement ce texte est toujours d'actualité.

Le Conseil d'Administration suit régulièrement les comptes et reste vigilant au moindre dérapage. Lors de notre assemblée générale, nous tenterons de répondre aux questions que vous pourriez vous poser.



Informations obligatoires prévues par l'article L 114-17 du Code de la mutualité

Prise de participation	Néant
Etendu du groupe auquel appartient la mutuelle	N'appartient à aucun groupe
Indemnité des administrateurs	Néant
Rémunération des dirigeants	Néant
Transfert financier	Néant
Conventions réglementées	Néant

Liste des mandats et fonctions exercés par chacun des administrateurs

Qualité	Prénom	Nom	Naissance	Autres mandats mutualistes
Présidente	Anny	GOUY	05/02/1949	Administrateur à l'U.N.M.E
Vice-Président	Valéry	PENEL-CAPELLE	19/09/1950	Néant
Secrétaire	Florence	MASSIAS	26/10/1967	Néant
Secrétaire-adjointe	Sandrine	HAYEZ	24/11/1968	Néant
Trésorier	Delphine	MAITRE	31/03/1983	Néant
Trésorier-adjoint	Laurent	MASSON	12/03/1968	Néant
Membre	Jean-Yves	BELLEC	16/03/1943	Néant
Membre	Florian	BONTEMPS	19/12/1984	Néant
Membre	Victor	BRIAS	28/10/1954	Néant
Membre	Bernard	BURGHGRAEVE	25/04/1959	Néant
Membre	Frédéric	COLIN	19/12/1972	Néant
Membre	Claudine	DE FILPO	26/05/1954	Néant
Membre	Louis	DUFOUR	18/02/1955	Néant
Membre	Jérôme	FREGNACQ	23/09/1978	Néant
Membre	Colette	KOZIOL	15/05/1945	Néant
Membre	Alain	LE GAL	30/10/1952	Néant
Membre	Jean	MASSON	27/09/1946	Néant
Membre	Nicole	MILLE	02/10/1947	Néant
Membre	Joël	MORIN	22/12/1958	Néant
Membre	Jean-Charles	PACHE	17/06/1958	Néant
Membre	Patrick	PICOULEAU	28/09/1952	Néant
Membre	Patrick	ROESCH	10/07/1956	Néant
Membre	Patrice	THILLET	02/05/1961	Néant

Tableau des résultats des cinq derniers exercices

	2010	2011	2012	2013	2014
Résultat de l'exercice	608 341,06	1 753 130,08	270 443,47	508 563,61	386 529,90

Les résultats enregistrés ces cinq dernières années, tous excédentaires, ont permis de consolider les réserves de la mutuelle,

Calcul de la marge de solvabilité et du fonds de garantie

La marge de solvabilité est 4 fois supérieure au minimum requis et le fonds de garantie plus 5 fois. Ces ratios permettent de constater que la mutuelle est en mesure de faire face à ses obligations actuelles et à venir.

MARGE DE SOLVABILITE CONSTITUEE (MS) en euros	31/12/2013	31/12/2014
Capitaux propres	10 383 877	10 770 407
- Immobilisations incorporelles	- 25 098	- 25 098
Marge de solvabilité constituée	10 358 779	10 745 309

MARGE DE SOLVABILITE MINIMUM REQUISE en euros	31/12/2013	31/12/2014
Prestations brutes	9 488 137	9 318 392
Cotisations brutes	10 627 437	10 419 555
<i>Marge de solvabilité requise en fonction des cotisations</i>	<i>1 912 939</i>	<i>1 875 520</i>
Prestations moyennes brutes sur 3 ans	9 534 358	9 531 844
<i>Marge de solvabilité requise en fonction des prestations</i>	<i>2 478 933</i>	<i>2 478 280</i>
Marge de solvabilité minimum requise	2 478 933	2 478 280
Ratio de Marge de solvabilité	418 %	434 %

FONDS DE GARANTIE (FG) en euros	31/12/2013	31/12/2014
Marge de solvabilité constituée	10 358 779	10 745 309
Fonds de garantie minimum requis	1 900 000	1 900 000
Ratio de Fonds de garantie	545 %	566 %

Analyse des placements

Les fonds dont la mutuelle dispose sont principalement déposés auprès de la Société Eiffage Energie qui les rémunère au taux du marché, à la Banque postale en SICAV, et compte sur livret. Cette année, les produits financiers relatifs à ces fonds se sont élevés à 31 628,87 €.

Afin de couvrir le passif protégé, la mutuelle possède des SICAV Poste première monétaire. Ce placement est garanti par emprunts d'États. Cette garantie permet à la mutuelle de ne pas être tenue par les obligations de dispersion et de répartition.

Le taux de couverture du passif protégé couvert par des placements autorisés est de 4,74. L'obligation réglementaire est largement respectée.

PASSIF PROTÉGÉ		PLACEMENTS	
Dettes privilégiées	343 745,12	Placements admis	4 702 311,58
Impôts sur les bénéfices	68 052,12	Sicav Poste première 2-3 Garantie par emprunt d'Etat	1 175 769,62
Participation des organismes de santé	53 290,00	Compte sur livret Banque Postale	3 026 541,96
URSSAF Contribution CMU à verser	159 778,00	SICAV Mutuelles Banque Postale	500 000,00
Taxe convention d'assurance à payer	62 625,00		
Autres dettes envers les adhérents	648 130,83		
Prestations à payer	1 293,82	Autres placements	7 029 169,80
Provisions pour dossiers non parvenus	630 956,26	Compte courant Eiffage Energie	5 815 881,72
Réassurance à reverser	10 296,00	Fonds de réserve	1 173 769,62
Provision pour risques et charges	5 000,00	Titres subordonnés AGRUME	40 000,00
Cotisations actifs perçus d'avance	584,75		
TOTAL	991 875,95	TOTAL	11 731 481,38

PASSIF PROTEGE / PLACEMENTS ADMIS	
Passif protégé	991 875,95
Placements admis	4 702 311,58
Taux de couverture du passif protégé	4,74

Bilan au 31 décembre 2014

ACTIF

		2014	2013
A1	Actifs incorporels	0,00	7 670,58
A2	Placements	4 742 311,58	3 220 102,11
	A2a Terrains et constructions		
	A2b Placements dans entreprises liées et dans entreprises avec lien de participation		
	A2c Autres placements	4 742 311,58	3 220 102,11
	A2d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
A3	Placements représentant les provisions techniques afférentes aux opérations en unités de comptes	0,00	0,00
A4	Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	0,00	0,00
A5	Part des garants dans les engagements techniques donnés en substitution	0,00	0,00
A6	Créances	6 993 138,75	8 194 835,12
	A6a Créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	3 968,95	2 043,60
	A6aa Cotisations restant à émettre		
	A6ab Autres créances nées d'opérations directes et de prises en substitution	3 968,95	2 043,60
	A6b Créances nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
	A6c Autres créances	6 989 169,80	8 192 791,52
	A6ca Personnel		
	A6cb Etat, organismes sociaux, collectivités publiques	6 989 169,80	8 192 791,52
	A6cc Débiteurs divers		
A7	Autres actifs	42 042,65	127 179,92
	A7a Actifs corporels d'exploitation	14 522,60	14 522,60
	A7b Avoirs en banque, CCP et caisse	27 520,05	112 657,32
A8	Comptes de régularisation - Actif	0,00	0,00
	A8a Intérêts et loyers acquis non échus	0,00	0,00
	A8b Frais d'acquisition reportés (Vie)		
	A8c Frais d'acquisition reportés (Non-vie)		
	A8d Autres comptes de régularisation		
A9	Différences de conversion	0,00	0,00
TOTAL DE L'ACTIF		11 777 492,98	11 549 817,73

PASSIF

		2014	2013
B1	Fonds mutualistes et réserves	10 770 406,73	10 383 876,83
B1.1	Fonds propres	10 770 406,73	10 383 876,83
	B1a Fonds de dotation sans droit de reprise	228 600,00	228 600,00
	B1b Ecart de réévaluation		
	B1c Réserves	10 155 276,83	9 646 713,22
	B1d Report à nouveau		
	B1e Résultat de l'exercice	386 529,90	508 563,61
B1.2	Autres fonds mutualistes		
B2	Passifs subordonnés		
B3	Provisions techniques brutes	630 956,26	754 241,05
	B3a Provisions pour cotisations non acquises (Non-vie)	0,00	0,00
	B3b Provisions d'assurance vie		
	B3c Provisions pour prestations à payer (Vie)		
	B3d Provisions pour prestations à payer (Non-vie)	630 956,26	754 241,05
	B3e Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Vie)		
	B3f Provisions pour participation aux excédents et ristournes (Non-vie)	0,00	0,00
	B3g Provisions pour égalisation (Vie)		
	B3h Provisions pour égalisation (Non-vie)	0,00	0,00
	B3i Autres provisions techniques (Vie)		
	B3j Autres provisions techniques (Non-vie)	0,00	0,00
B4	Provisions techniques des opérations en unités de compte		
B5	Engagements techniques sur opérations données en substitution		
B6	Provisions pour risques et charges	5 000,00	2 500,00
B7	Fonds dédiés		
B8	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires		
B9	Autres dettes	371 129,99	409 199,85
	B9a Dettes nées d'opérations directes et de prises en substitution	27 384,87	31 249,87
	B9b Dettes nées d'opérations de réassurance et de cessions en substitution		
	B9c Dettes envers des établissements de crédit		
	B9d Autres dettes	343 745,12	377 949,98
	B9da Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus		
	B9db Personnel		
	B9dc Etat, organismes sociaux, collectivités publiques		
	B9dd Crédeurs divers	343 745,12	377 949,98
B10	Comptes de régularisation - passif		
B11	Différences de conversion		
TOTAL DU PASSIF		11 777 492,98	11 549 817,73

Compte de résultat 2014

I. Compte de résultat Résultat technique des opérations Non-vie

D1 Cotisations acquises	10 419 554,68	10 419 554,68	10 627 436,63
D1a Cotisations	10 419 554,68	10 419 554,68	10 627 436,63
D1b Charge des provisions pour cotisations non acquises	0,00	0,00	0,00
D2 Produits placements alloués compte non technique	1 750,36	1 750,36	998,77
D3 Autres produits techniques	0,00	0,00	0,00
D4 Charge des prestations	9 535 550,69	9 535 550,69	9 670 800,58
D4a Prestations et frais payés	9 535 550,69	9 535 550,69	9 663 968,58
D4b Charge des provisions pour prestations à payer	0,00	0,00	6 832,00
D5 Charges des autres provisions techniques	0,00	0,00	0,00
D6 Participation aux résultats	0,00	0,00	0,00
D7 Frais d'acquisition et d'administration	45 490,17	45 490,17	33 698,96
D7a Frais d'acquisition	7 906,81	7 906,81	6 785,31
D7b Frais d'administration	37 583,36	37 583,36	26 913,65
D7c Commissions reçues réassureurs et garants substitution	0,00	0,00	0,00
D8 Autres charges techniques	320 038,55	320 038,55	229 734,11
D9 Charge de la provision pour égalisation	0,00	0,00	0,00
RÉSULTAT TECHNIQUE DES OPÉRATIONS NON-VIE	520 225,63	520 225,63	694 201,75

2014			2013	
Opérations brutes totales (A)	Opérations données en substitution (B)	Cessions et Rétrocessions (C)	Opérations nettes (A - B - C)	Opérations nettes (A)
10 419 554,68			10 419 554,68	10 627 436,63
10 419 554,68			10 419 554,68	10 627 436,63
0,00			0,00	0,00
1 750,36			1 750,36	998,77
0,00			0,00	0,00
9 535 550,69			9 535 550,69	9 670 800,58
9 535 550,69			9 535 550,69	9 663 968,58
0,00			0,00	6 832,00
0,00			0,00	0,00
0,00			0,00	0,00
45 490,17			45 490,17	33 698,96
7 906,81			7 906,81	6 785,31
37 583,36			37 583,36	26 913,65
0,00			0,00	0,00
320 038,55			320 038,55	229 734,11
0,00			0,00	0,00
520 225,63			520 225,63	694 201,75

III. Compte de résultat - Compte non technique

F1 Résultat technique des opérations Non-vie	520 225,63	694 201,75
F2 Résultat technique des opérations Vie	31 628,87	14 749,14
F3 Produits des placements	31 628,87	14 749,14
F3a Revenus des placements	31 628,87	14 749,14
F3b Autres produits des placements	0,00	0,00
F3c Profits provenant de la réalisation des placements	0,00	0,00
F4 Produits des placements alloués du compte technique vie	399,08	362,81
F5 Charges des placements	399,08	362,81
F5a Frais de gestion interne et externe des placements et des frais financiers	0,00	0,00
F5b Autres charges des placements	399,08	362,81
F5c Pertes provenant de la réalisation des placements	0,00	0,00
F6 Produit des placements transférés au compte technique non-vie	1 750,36	998,77
F7 Autres produits non techniques	125 880,33	120 366,83
F8 Autres charges non techniques	121 410,82	116 723,00
F8a Charges à caractère social	4 469,51	3 643,83
F8b Autres charges non techniques	116 941,31	113 079,17
F9 Résultat exceptionnel	155 941,13	48 801,94
F9a Produits exceptionnels	155 941,13	48 801,94
F9b Charges exceptionnelles	0,00	0,00
F10 Impôts sur le résultat	193 235,96	127 460,81
F11 Solde intermédiaire	386 529,90	508 563,61
F13 Engagements à réaliser sur ressources affectées	386 529,90	508 563,61
F14 Résultat de l'exercice	386 529,90	508 563,61

2014	2013
520 225,63	694 201,75
31 628,87	14 749,14
31 628,87	14 749,14
0,00	0,00
0,00	0,00
399,08	362,81
399,08	362,81
0,00	0,00
1 750,36	998,77
125 880,33	120 366,83
121 410,82	116 723,00
4 469,51	3 643,83
155 941,13	48 801,94
155 941,13	48 801,94
0,00	0,00
193 235,96	127 460,81
386 529,90	508 563,61
386 529,90	508 563,61

Bilan au 31 décembre 2014

ACTIF

	2013	2014		
IMMOBILISATIONS				
5181	MATERIEL BUREAUTIQUE	6 181,03	6 181,03	
5801	AMORTISSEMENT MATERIEL BUREAUTIQUE	-6 181,03	-6 181,03	
5182	MOBILIER DE BUREAU	1 210,91	1 210,91	
5802	AMORTISSEMENT MOBILIER DE BUREAU	-1 210,91	-1 210,91	
5081	LOGICIEL INFORMATIQUE	25 098,00	25 098,00	
5804	AMORTISSEMENT LOGICIEL INFORMATIQUE	-17 427,42	-25 098,00	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES				
5101	FNMF FONDS D'INTERVENTION	10 132,83	10 132,83	
51019	PROVISION POUR DEPRECIATION FONDS FNMF	-1 367,93	-1 367,93	
5102	DEPOTS SYNDICATS DE PHARMACIENS	5 757,70	5 757,70	
27110	AUTRES TITRES - PARTS SOCIALES CREDIT MUTUEL	30,00	0,00	
PLACEMENTS				
230202	TITRES SUBORDONNES AGRUME	40 000,00	40 000,00	
230203	SICAV MUTUELLE LA BANQUE POSTALE 5 ans	500 000,00	500 000,00	
508	COMPTE A TERME 1 AN	1 004 076,88	0,00	
TOTAL I		1 566 300,06	554 522,60	554 522,60
CRÉANCES D'EXPLOITATION				
COTISATIONS ET COMPTES RATTACHES				
4186	COTISATIONS INACTIFS A RECEVOIR	0,00	2 548,85	
418601	COTISATIONS ACTIFS A RECEVOIR	982,50	1 007,45	
418810	PARTICIPATION CCE A RECEVOIR	1 061,10	412,65	
CREANCES DIVERSES				
4630	COMPTE COURANT FINANCIER EIFFAGE ENERGIE	7 020 632,23	5 815 881,72	
4631	FONDS DE RESERVE EIFFAGE ENERGIE	1 172 159,29	1 173 288,08	
DISPONIBILITÉS				
230201	SICAV PREMIERE MONETAIRE LA BANQUE POSTALE	1 174 013,37	1 175 769,62	
514	COMPTE CHEQUE POSTAL PARIS	112 260,95	26 567,36	
515	CREDIT MUTUEL	173,71	805,43	
5172	LIVRET- BANQUE POSTALE	502 011,86	3 026 541,96	
53	CAISSE	222,66	147,26	
TOTAL II		9 983 517,67	11 222 970,38	11 222 970,38
		11 549 817,73	11 777 492,98	



PASSIF

		2013	2014	
RÉSERVES LÉGALES				
1021	FONDS D'ETABLISSEMENT	228 600,00	228 600,00	
1063	FONDS DE RESERVE	9 646 713,22	10 155 276,83	
RÉSULTAT DE L'EXERCICE				
120	RESULTAT	508 563,61	386 529,90	
	TOTAL I	10 383 876,83	10 770 406,73	10 770 406,73
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
40863	PROVISION POUR CONGRES 2015	2 500,00	5 000,00	
	TOTAL II	2 500,00	5 000,00	5 000,00
DETTES D'EXPLOITATION				
DETTES POUR PRESTATIONS À PAYER				
40861	PRESTATIONS A PAYER	3 422,43	1 293,82	
33220	PROVISIONS DOSSIERS NON PARVENUS	754 241,05	630 956,26	
DETTES DIVERSES				
AUTRES DETTES				
46860	FRAIS BANCAIRES A PAYER	2 388,24	354,36	
46861	FRAIS DE GESTION NOEMIE A PAYER	1 050,65	1 256,38	
46862	FRAIS DE GESTION TIERS-PAYANT A PAYER	0,00	3 564,19	
46863	AFFRANCHISSEMENT A PAYER	1 073,93	1 384,32	
46864	CHARGES DIVERSES A PAYER	0,00	8 651,05	
468641	CONTRIBUTION CMU A PAYER	159 566,00	159 778,00	
468643	PARTICIPATION ORGANISMES DE SANTE A PAYER	26 910,00	53 290,00	
46865	REASSURANCE A REVERSER	0,00	10 296,00	
46867	TAXE SUR CONVENTION D'ASSURANCE A PAYER	59 769,00	62 625,00	
46868	IMPOTS SUR LES BENEFICES A PAYER	127 192,16	68 052,12	
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE				
COTISATIONS PERÇUES D'AVANCE				
4186	COTISATIONS INACTIFS PERÇUES D'AVANCE	27 479,79	0,00	
4870	COTISATIONS ACTIFS PERÇUES D'AVANCE	347,65	584,75	
	TOTAL III	1 163 440,90	1 002 086,25	1 002 086,25
		11 549 817,73	11 777 492,98	

Compte de résultat 2013

CHARGES

PRESTATIONS BRUTES

9656201	HONORAIRES MEDICAUX	
9656202	ACTES DE CHIRURGIE	
96562021	FORFAIT P.A.T.....	
9656203	RADIOLOGIE	
9656204	ANALYSES	
9656205	SOINS DENTAIRES	
96562061	PROTHESES DENTAIRES	
96562062	ORTHODONTIE.....	
9656207	ACTES PAR AUXILIAIRES MÉDICAUX.....	
9656208	SOINS EXTERNES A L'HOPITAL.....	
9656210	HOSPITALISATION	
96562101	CHAMBRE PARTICULIERE.....	
96562102	FRAIS ACCOMPAGNANT	
9656212	PHARMACIE	
96562131	ORTHOPEDIE	
96562132	OPTIQUE.....	
9656218	CURES THERMALES.....	
9656219	TRANSPORTS EN AMBULANCE.....	
9656221	VACCINS ANTI-GRIPPE	
9656225	FORFAIT JOURNALIER	
9656226	SOINS DIVERS	
9656300	MATERNITE.....	
9656510	INDEMNITES DECES et INDEMNITES OBSEQUES	

PRESTATIONS NETTES

AUTRES PRESTATIONS

9656810	SECOURS EXCEPTIONNELS.....	
---------	----------------------------	--

CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS

9606100	CARBURANT	
9606400	FOURNITURES ET IMPRIMES.....	
9606430	IMPRIMES ASSEMBLEE GENERALE	
9611300	SECURITE SOCIALE NOEMIE.....	
9611400	GESTION DU TIERS-PAYANT	
9611500	FRAIS INFORMATIQUE et MAINTENANCE.....	
9616620	URSSAF ADMINISTRATEURS	
9616640	CONTRIBUTION ACPR.....	
9618000	DOCUMENTATION GENERALE.....	
9622000	HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	
9622200	HONORAIRES EXPERT-COMPTABLE.....	
9622300	HONORAIRES CONSEIL ET AUDIT	
9625110	DEPLACEMENTS ET MISSIONS CONSEIL ADMINISTRATION	
9625120	DEPLACEMENTS ET MISSIONS SERVICE ADMINISTRATIF.....	
9625121	FRAIS DE VEHICULE	
9625140	DEPLACEMENTS ET MISSIONS COMMISSION DE CONTRÔLE	
9625150	FRAIS D'ASSEMBLEE GENERALE.....	
9626000	FRAIS DE POSTES ET DE TELECOM.....	
9628700	FRAIS DE ROUTAGE.....	
9636000	FRAIS BANCAIRES.....	

CHARGES DE PERSONNEL

9641000	APPOINTEMENTS ET CHARGES	
9641010	PERSONNEL INTERIMAIRE	

AUTRES CHARGES

9658111	COTISATIONS FEDERALES F.N.M.F.....	
9658112	COTISATIONS U.N.M.E.....	
9658113	COTISATIONS GIE SESAME-VITALE.....	
9658116	COTISATIONS SYSTÈME FEDERAL DE GARANTIE.....	
9658117	COTISATIONS AGRUME	

CHARGES DIVERSES

9635110	CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE.....	
9686800	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	
9686810	DOTATIONS PROVISIONS CONGRES.....	
9686831	DOTATIONS PROVISIONS PRESTATIONS à PAYER.....	
9695200	CONTRIBUTION SOCIALE.....	
9695300	PARTICIPATION ORGANISMES DE SANTE.....	

SOLDE CREDITEUR AVANT IMPÔTS

9695000	IMPOTS SUR LES BENEFICES.....	
---------	-------------------------------	--

SOLDE CREDITEUR APRÈS IMPÔTS

2013	2014	2014
		9 318 392,27
908 323,44	858 383,25	
414 094,88	457 665,16	
27 288,00	29 448,00	
238 116,81	235 594,23	
288 471,44	278 171,46	
184 470,93	166 777,53	
1 594 310,35	1 513 870,72	
417 546,88	436 205,30	
376 994,99	385 734,73	
120 228,00	132 590,98	
550 823,35	474 739,12	
220 048,60	223 162,17	
736,30	780,64	
1 551 574,00	1 467 218,28	
383 931,87	418 062,57	
1 710 998,30	1 757 999,89	
22 037,47	19 659,49	
51 153,89	48 693,48	
669,13	305,22	
308 908,50	291 426,50	
687,05	492,73	
105 625,00	108 225,00	
10 410,00	11 570,00	
9 487 449,18	9 316 776,45	9 316 776,45
688,00	1 615,82	
688,00	1 615,82	1 615,82
		347 781,28
1 105,13	1 238,70	
16 140,23	16 154,31	
13 342,57	14 162,40	
30 587,93	31 555,41	31 555,41
19 304,13	21 039,11	
5 570,61	5 733,38	
17 156,46	51 621,40	
450,00	504,00	
2 223,27	2 231,88	
595,78	532,60	
13 070,84	13 462,66	
9 914,48	9 997,15	
0,00	53 052,00	
14 832,54	20 935,54	
2 187,30	4 322,62	
4 182,90	5 405,77	
495,09	894,62	
11 944,63	15 604,82	
61 461,56	72 858,79	
7 753,60	9 649,80	
27 572,26	28 379,73	
198 715,45	316 225,87	316 225,87
		174 860,65
165 814,67	174 860,65	
2 463,51	0,00	
168 278,18	174 860,65	174 860,65
		88 157,04
62 372,53	57 451,68	
5 369,04	5 235,84	
1 457,96	1 415,26	
65,86	50,66	
35 912,00	24 003,60	
105 177,39	88 157,04	88 157,04
		98 167,58
0,00	15 222,00	
8 365,16	7 670,58	
2 500,00	2 500,00	
6 832,00	0,00	
19 460,00	19 485,00	
26 910,00	53 290,00	
64 067,16	98 167,58	98 167,58
636 024,42	579 765,86	
-127 460,81	-193 235,96	193 235,96
508 563,61	386 529,90	386 529,90
		193 235,96
		386 529,90
10 690 987,71		10 607 124,68



PRODUITS

COTISATIONS

PRODUITS STATUTAIRES HORS TAXE.....

COTISATIONS STATUTAIRES T.T.C.

COTISATIONS ADHERENTS ACTIFS T.T.C.

75600 COTISATIONS ACTIFS.....

COTISATIONS ADHERENTS INACTIFS T.T.C.

75611 COTISATIONS INACTIFS.....

PARTICIPATION ENTREPRISES T.T.C.

75712 EIFFAGE ENERGIE POUR EX- FILIALES

PARTICIPATION COMITÉS ENTREPRISES T.T.C.

75713 COMITE CENTRAL EIFFAGE ENERGIE.....

A =

COTISATIONS RÉASSURANCES

965721 CAISSE AUTONOME VIE DECES

965813 COTISATIONS ASSISTANCE

B =

PRODUITS STATUTAIRES NETS **C = A - B**

TAXES

4431000 CONTRIBUTION C.M.U.....

4432000 TAXE SUR CONVENTIONS D'ASSURANCE

D =

PRODUITS STATUTAIRES HORS TAXE

PRODUITS FINANCIERS

REVENUS DE COMPTE COURANT

768100 FONDS DE RESERVE EIFFAGE ENERGIE

768200 COMPTE FINANCIER EIFFAGE ENERGIE.....

AUTRES PRODUITS

768300 INTERETS COMPTE A TERME

768500 INTERETS COURUS ET NON ECHUS.....

768600 INTERÊTS TITRES SUBORDONNES

768700 LIVRET BANQUE POSTALE.....

769000 PLUS VALUES SICAV.....

PRODUITS EXCEPTIONNELS

778000 PRODUITS EXCEPTIONNELS.....

786810 PRODUITS SUR EXERCICE ANTERIEUR.....

786833 REPRISE SUR PROVISION PRESTATIONS A PAYER

	2013	2014	
			10 419 554,68
		6 429 376,95	
75600 COTISATIONS ACTIFS.....	5 072 604,51	4 905 762,40	
75611 COTISATIONS INACTIFS.....	1 400 202,48	1 508 154,55	
	6 472 806,99	6 413 916,95	
75712 EIFFAGE ENERGIE POUR EX- FILIALES	15 768,50	15 460,00	
	15 768,50	15 460,00	
75713 COMITE CENTRAL EIFFAGE ENERGIE.....	5 674 972,85	5 496 026,40	5 496 026,40
	5 674 972,85	5 496 026,40	
A =	12 163 548,34	11 925 403,35	
965721 CAISSE AUTONOME VIE DECES	-95 329,92	-95 821,92	
965813 COTISATIONS ASSISTANCE	-68 042,29	-41 415,75	
B =	-163 372,21	-137 237,67	
PRODUITS STATUTAIRES NETS C = A - B	12 000 176,13	11 788 165,68	
4431000 CONTRIBUTION C.M.U.....	-645 855,50	-641 491,00	
4432000 TAXE SUR CONVENTIONS D'ASSURANCE	-726 884,00	-727 120,00	
D =	-1 372 739,50	-1 368 611,00	
PRODUITS STATUTAIRES HORS TAXE	10 627 436,63	10 419 554,68	
PRODUITS FINANCIERS			31 628,87
REVENUS DE COMPTE COURANT			
768100 FONDS DE RESERVE EIFFAGE ENERGIE	1 061,02	1 128,79	
768200 COMPTE FINANCIER EIFFAGE ENERGIE.....	6 394,98	7 600,61	
AUTRES PRODUITS			
768300 INTERETS COMPTE A TERME	0,00	11 508,71	
768500 INTERETS COURUS ET NON ECHUS.....	4 076,88	0,00	
768600 INTERÊTS TITRES SUBORDONNES	900,00	700,00	
768700 LIVRET BANQUE POSTALE.....	1 009,19	8 934,51	
769000 PLUS VALUES SICAV.....	1 307,07	1 756,25	
	14 749,14	31 628,87	
PRODUITS EXCEPTIONNELS			155 941,13
778000 PRODUITS EXCEPTIONNELS.....	46 781,85	32 656,34	
786810 PRODUITS SUR EXERCICE ANTERIEUR.....	2 020,09	0,00	
786833 REPRISE SUR PROVISION PRESTATIONS A PAYER	0,00	123 284,79	
	48 801,94	155 941,13	
	10 690 987,71		10 607 124,68



Rapport de la commission de contrôle pour l'exercice 2014

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat que votre Assemblée Générale du 17 mai 2014 a bien voulu nous confier, notre réunion s'est tenue le 28 janvier 2015 au Siège de la Mutuelle, en présence de la Présidente, du Vice-Président, de la Trésorière, du Trésorier-adjoint et du Responsable Administratif.

Nous avons procédé aux opérations suivantes :

- pointage des dépenses enregistrées sur le C.C.P. Paris et de la présence des justificatifs,
- vérification du bilan et du compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2014,
- vérification du journal de caisse au 31 décembre 2014 et du solde à ce jour,

Les justificatifs des dépenses nous ont été présentés lors de nos différents contrôles.

Lors de nos opérations de vérification, tous les documents réclamés nous ont été fournis.

Nous avons pu constater que la comptabilité ne comporte pas d'anomalie et nous pouvons certifier, suite à nos investigations, que la gestion de notre Mutuelle est saine.

Nous vous proposons donc d'approuver les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

La Commission de Contrôle (signé)
Michèle GROSSET
Daniel HERMETZ
Sandrine LE MEUR
Isabelle LEVASSEUR

A retourner à Mohamed DEKKALI au Siège de la Mutuelle uniquement si vous assistez au repas.

NOM : Adresse :

PRENOM :

- assistera au repas amical du 30 mai 2015 - Ci-joint un chèque de 20 € xnb de personnes soit€

Repas amical

Cher(e) Adhérent(e),

Vous êtes de plus en plus nombreux, en activité ou en retraite, à manifester le désir de vous retrouver tous ensemble.

Notre Assemblée Générale semble la meilleure occasion pour cette rencontre.

Comme les années passées, nous organisons, à l'issue de notre réunion annuelle, un repas amical moyennant une participation financière de 20 €.

Pour nous permettre de préparer au mieux ce repas, nous vous prions d'avoir l'amabilité de nous retourner le talon détachable ci-joint avant le 20 mai 2015.

IMPORTANT

NE PAS UTILISER
LES ENVELOPPES
DE VOTE
POUR REPENDRE,
MAIS PRENDRE
UNE ENVELOPPE
DIFFERENTE.



UNE NOUVELLE ASSISTANCE, DES NOUVELLES GARANTIES



Quoi qu'il advienne, votre mutuelle est là pour vous et vos proches

Votre mutuelle vous fait bénéficier à partir du 1er janvier 2014 de prestations d'assistance plus étendues.

« Mutuelle Eiffage Energie assistance », avec un nouveau partenaire, Ressources Mutuelle Assistance (R.M.A.), vous assure la tranquillité ainsi que celle de vos proches par un accompagnement et un soutien immédiat lors d'un moment difficile.

Jusqu' à présent, seules l'hospitalisation imprévue ou la maladie soudaine étaient garanties. Aujourd'hui, même lors d'**hospitalisations planifiées**, vous bénéficierez également des services d'assistance.

Ainsi en cas d'immobilisation, d'hospitalisation de plus de 24 heures ou encore d'un traitement de longue durée, une équipe de chargés d'assistance et d'experts vous propose et met en place une solution adaptée à votre situation comme par exemple une aide à votre domicile, la garde de vos enfants ou la livraison, chez vous, de médicaments ou de courses.



Une équipe à votre écoute

Faire face à la maladie ou à une situation professionnelle difficile est parfois compliquée à gérer. Mutuelle Eiffage Energie assistance vous propose, si vous en exprimez le besoin, une ligne d'écoute assurée par une psychologue clinicienne afin de vous soutenir dans la difficulté.

POUR EN SAVOIR PLUS

Pour obtenir le détail complet de vos garanties d'assistance, contactez la Mutuelle par téléphone ou par mail (mutuelle.sante@eiffage.com)

Pour entrer en contact avec le service d'assistance et faire part de votre problème, un conseiller sera toujours à votre écoute au **09 69 32 94 26 - 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Ensemble, nous trouverons une solution.**

“ Pour votre santé,
mieux vous accompagner,
c'est la priorité de votre mutuelle



Mutuelle Santé
EIFFAGE ÉNERGIE

Priorité Santé

Mutualiste

En matière de santé,
êtes-vous sûr d'être bien informé ?



**PRIORITE SANTE MUTUALISTE,
LE NOUVEAU SERVICE QUI VOUS ECOUTE,
VOUS INFORME ET VOUS ACCOMPAGNE.**

Vous vous posez des questions sur votre santé ?
Aux côtés de votre médecin traitant,
Priorité Santé Mutualiste vous aide à y répondre.

Maladies cardio-vasculaires, cancer, dépendance au
tabac, à l'alcool ou au cannabis, maintien de l'autonomie
des personnes âgées ou en situation de handicap...
d'un simple appel, accédez à une information de qualité
et à un accompagnement personnalisé.

Appelez le :
3935
Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe
Du lundi au vendredi de 9h à 19h

